

CONCERTATION REGIONALE



REUNIONS DEPARTEMENTALES

- PON 2014-2020

Données nationales

Données Régionales

- PON 2021-2027

FSE + définition

Les priorités thématiques

Les priorités du rapport pays

La concertation nationale

L'agenda

La concertation régionale

RAPPELS : PON FSE « Emploi-inclusion » 2014-2020

DONNEES NATIONALES

DONNEES NATIONALES

Chiffres clés PON FSE:

2,8 Milliards de FSE

2,6 Millions de participants

dont

49 % de femmes

56 % bénéficiaires de minima sociaux

63 % de niveau infra V

37 % de migrants ou origine étrangère

DONNEES NATIONALES

Inclusion -Zoom axe 3 -

Concentre 60 % des crédits d'intervention

+ d'1 milliard de crédits UE programmés représentant :

- ✓ 17% des dépenses nationales d'insertion (hors allocation et aides au poste)
 - ✓ IAE = 20% des crédits UE
 - ✓ 14% des allocataires de l'ASS et du RSA
- ✓ 35% des allocataires du RSA suivis dans le cadre d'un parcours d'insertion socio-professionnel

1,4 million de participants

dont

72 % de niveau de formation très bas (1^{er} cycle secondaire maximum atteint)

56 % de chômeurs de longue durée

DONNEES REGIONALES

RESSOURCES REGIONALES

Maquette FSE 2014-2020 : **122 M€**

Programmation 2014-2019 : **104,6 M€**

Taux de programmation : **86 %**

PROGRAMME 2014-2020

1242 opérations déclinées sur 3 axes d'intervention :

AXE 1

« Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat »

AXE 2

« Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels dans la durée »

AXE 3

« Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

PROGRAMME 2014-2020

Principales actions cofinancées sur l'AXE 1 :

« Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat »

Accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi,
notamment les jeunes (Missions Locales, ERE, PAE....)

Accompagnement à la création-reprise d'entreprise
(Boutiques de gestion, EAFB, ADIE, CAE,...)

Actions de prévention des situations d'exclusions du système scolaire
(GIP FAR, Etablissements scolaires, ...)

213 opérations

PROGRAMME 2014-2020

Principales actions cofinancées sur l'AXE 2 :

« Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels dans la durée »

Formation des salariés notamment ceux qui en bénéficient le moins
(OPCOs, Etude et chantiers)

Actions de gestion prévisionnel de l'emploi et des compétences (GPEC)
(Maisons de l'emploi, collectivité locale, ...)

Actions de développement des modes de garde à horaire atypique
(ADMR, collectivité locale)

74 opérations

PROGRAMME 2014-2020

Principales actions cofinancées sur l'AXE 3 :

« Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

Parcours individualisés et renforcés eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne

(SIAE, collectivités, CIDFF, associations spécialisées dans l'accompagnement des TH et des publics très éloignés de l'emploi,)

Développement des clauses sociales

(Maisons de l'emploi, associations spécialisées, ...)

Coordination et animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'ESS

(Ehop, PLIE-métropoles, acteurs de l'insertion, Conseils départementaux...)

955 opérations

PROGRAMME 2014-2020

113 131 participants bretons

Dont

25 263 chômeurs (axe 1)

17 387 moins de 25 ans (axe 1)

11 349 salariés (axe 2)

31 251 chômeurs (axe 3)

27 881 Inactifs (axe 3)

PROGRAMME 2014-2020

Caractéristiques des participants Bretons

49 % de femmes (58 657)

50 % bénéficiaires des minima sociaux (59 793)

23 % moins de 25 ans (27 702)

59 % niveau infra V (71 168)

20 % Migrants ou origine étrangère (24 386)

9 % personnes en situation de handicap (10 223)

Le FSE dans les Côtes d'Armor

Le FSE dans les Côtes d'Armor

Des porteurs de projet principalement de droit privé (associations, coopératives, ...)

Des opérations directement portées par le CD22 :

- ✓ Actions de remobilisation des bénéficiaires du RSA
- ✓ Accompagnement des travailleurs indépendants BRSA
- ✓ Postes de facilitateurs de clauses sociales...

5 appels à projet ouverts chaque année par la DIRECCTE et le CD22

Depuis 2014 :

153 projets FSE concernant 36 opérateurs costarmoricains.

✓ CD 22 : 109 opérations, dont 15 portées directement par la Collectivité

✓ DIRECCTE : **44 opérations**

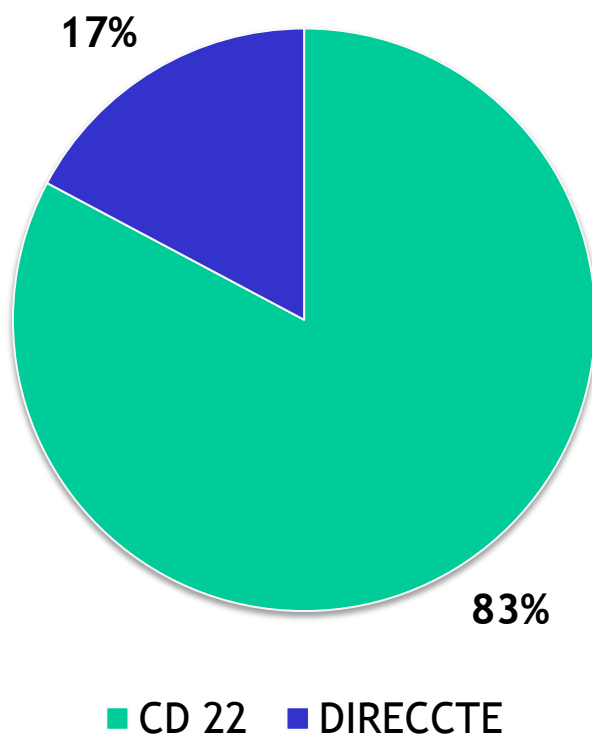
La programmation FSE 2014-2019 dans les Côtes d'Armor est de **12 487 163 €**.

✓ CD 22 : 10 331 463 €, soit un taux de programmation de 84,54 %

✓ DIRECCTE : **2 155 699 €**

Le FSE dans les Côtes d'Armor

Programmation UE 2019



31 opérations FSE concernent des opérateurs des Côtes d'Armor en 2019 :

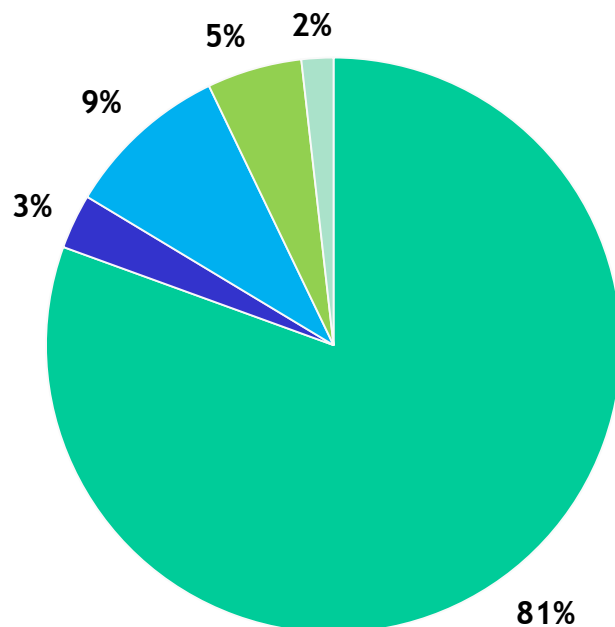
- ✓ CD 22 : 25 opérations
- ✓ DIRECCTE : 6 opérations

La programmation FSE dans les Côtes d'Armor est de 2 555 091,68 €.

- ✓ CD 22 : 2 115 047,00 €
- ✓ DIRECCTE : 440 044,68 €

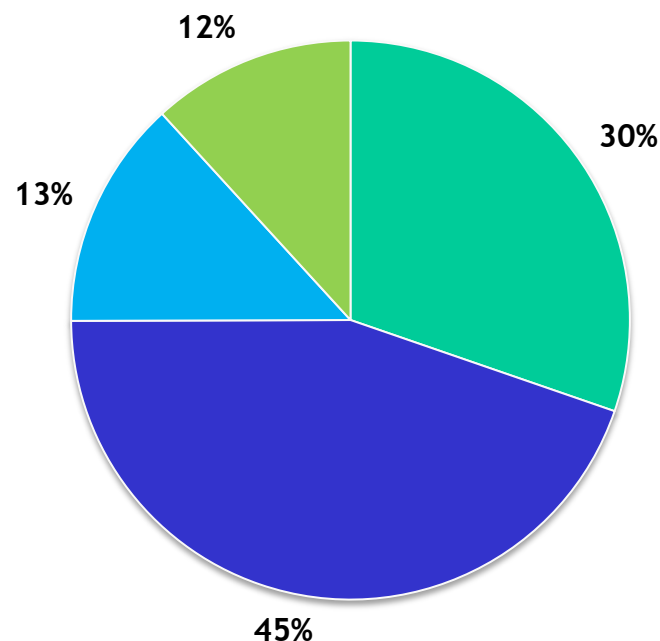
Le FSE dans les Côtes d'Armor en montant UE 2019

CD 22



- Ateliers et Chantiers d'insertion et Accompagnement socio-professionnel
- Coordination IAE
- Levée des freins à l'emploi
- Clauses d'insertion
- Innovation sociale

DIRECCTE



- Missions locales
- Création / reprise d'entreprises
- Accompagnement de travailleurs handicapés
- Egalité professionnelle

FSE + 2021-2027

PROGRAMME 2021-2027

Le Fonds social européen est le principal instrument européen d'investissement dans le capital humain.

Tous les 7 ans, la structure du fonds est actualisée et modifiée en fonction des enjeux auxquels sont confrontés les états membres.

Le FSE 2021-2027 accompagnera 11 priorités thématiques

FSE+

La programmation 2014-2020 touchant à sa fin, l'élaboration du FSE post 2020 est en cours.

Il a déjà un nom **le FSE +**

Le FSE + est un instrument qui fusionnera plusieurs programmes :

- FSE
- Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (Easi) et le programme Santé pour la modernisation des systèmes de santé.
- Les montants alloués à chaque fonds et à chaque programme ne seront pas connus avant 2020.

FSE+IEJ+FEAD+FAMI

2014-2020 = 7 Milliards€ // 2021-2027 = 6,87 Milliards€ (proposition initiale)

LES MODALITÉS DU FSE+

FSE+ 2021-2027 : 3 fonds en 1



Les priorités globales* du FSE+ :

- l'emploi, avec un accent particulier sur le chômage des jeunes,
- la formation professionnelle,
- l'inclusion



Intégration des migrants



Une part est allouée au renforcement des capacités des partenaires sociaux et des organisations de la société civile

*Plus d'informations sur la page

<http://www.fse.gouv.fr/concertationfseplus>



Cette réunion est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion en Métropole » 2014-2020.

FSE+

le FSE+ financera les priorités du **Socle européen des droits sociaux**, adopté le 17 novembre 2017 par les partenaires sociaux, les dirigeants des Vingt-Huit et les présidents des institutions européennes - à Göteborg

Le projet de règlement FSE+ établit **un lien direct** entre les missions du FSE+ et les trois chapitres du socle:

- 1) égalité des chances et accès au marché du travail (y compris des systèmes d'éducation et de formation de qualité et inclusifs)
- 2) conditions de travail équitables
- 3) protection et inclusion sociale.

Les programmes opérationnels du FSE+ devront refléter ces priorités.

FSE+

Un accent mis sur **le chômage des jeunes, l'inclusion sociale et l'intégration des migrants**, qui se traduit par les objectifs suivants :

- les États membres présentant un taux élevé de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation (taux de « NEET » supérieur à la moyenne de l'Union en 2019) devront consacrer un minimum de 10 % du financement du FSE + pour soutenir l'emploi des jeunes
- au moins 25 % du financement FSE+ devra être allouée à des mesures en faveur de l'inclusion sociale et ciblant les personnes qui en ont le plus besoin, dont au moins 2 % à la lutte contre la privation matérielle
- le FSE+ complètera le futur Fonds « Asile et migration » qui est dédié aux mesures de prise en charge des migrants à court terme.

Les 11 priorités thématiques du FSE +

- 1) améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale;
- 2) moderniser les institutions et services du marché du travail pour qu'ils jaugent et anticipent les besoins de compétences et apportent, en temps opportun, une assistance et un soutien adaptés face aux enjeux de l'adéquation aux besoins du marché du travail, des transitions et de la mobilité;
- 3) promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé;

Les 11 priorités thématiques du FSE +

- 4) améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques;
- 5) promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous;
- 6) promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle;

Les 11 priorités thématiques du FSE +

- 7) favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi;
- 8) promouvoir l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers et des communautés marginalisées telles que les Roms;
- 9) améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale; améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée;
- 10) promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants;
- 11) lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes les plus démunies, y compris en prenant des mesures d'accompagnement.

FSE +

Parmi ces 11 priorités
le rapport pays pour la France du **29 février 2019**
« *Orientations en matière d'investissement sur le
financement de la politique de cohésion 2021-2027
pour la France* »
présente les besoins d'investissement
« hautement prioritaires »
à satisfaire en priorité avec les fonds européens de la
période 2021-2027.
Ils concernent l'**Emploi**, la **Formation** et l'**Inclusion**

Emploi

Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont été mis en évidence **en vue d'améliorer l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes, les chômeurs de longue durée et les personnes inactives, de promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et de moderniser les institutions et les services du marché du travail**, en particulier pour:

- mettre en place des mesures de repérage et d'activation, destinées notamment aux personnes inactives et aux jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation, en particulier dans les régions ultrapériphériques;
- fournir un soutien intégré et des formations qui soient adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et des personnes inactives;
- soutenir les mesures visant à améliorer les pratiques de recrutement et à lutter contre les discriminations;
- apporter un soutien à l'emploi indépendant et à l'entrepreneuriat (social);
- anticiper l'évolution à long terme de l'emploi dans la conception des stratégies nationales et régionales en matière de compétences;
- moderniser les institutions et les services du marché du travail en faveur d'une approche intégrée.

Formation

Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont été mis en évidence en vue d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'adéquation aux besoins du marché du travail de l'éducation et de la formation, de promouvoir l'égalité d'accès à des cursus d'éducation et de formation inclusifs et de qualité ainsi que l'achèvement de ces cursus, en particulier pour les groupes défavorisés, et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment des systèmes flexibles de reconversion professionnelle et de renforcement des compétences, et en particulier:

- fournir un soutien et des informations ciblés pour prévenir le décrochage scolaire, en particulier dans les régions ultrapériphériques;
 - apporter un soutien ciblé à l'intervention précoce, y compris par le biais des écoles de la deuxième chance;
 - développer les compétences des enseignants, des formateurs, des responsables d'établissement et du personnel de l'enseignement supérieur;
 - dans les régions ultrapériphériques, contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures d'éducation et à améliorer les infrastructures existantes;
 - faciliter la mobilité des apprenants, des enseignants et des formateurs, en particulier dans les régions ultrapériphériques;
 - promouvoir l'enseignement et la formation professionnels comme parcours professionnel de qualité et renforcer la formation par le travail;
 - améliorer les compétences de base de la population adulte et soutenir la validation des compétences;
- fournir des services d'orientation et de formation continues pour la mobilité professionnelle.

Inclusion

L'inclusion sociale reste problématique, notamment dans les régions défavorisées et pour les personnes issues de l'immigration, et l'accès aux soins de santé se dégrade dans les zones rurales et les régions ultrapériphériques. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence **en vue d'encourager l'inclusion active, de promouvoir l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers** et, dans les régions ultrapériphériques, **d'améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services de qualité, durables et abordables**, en particulier pour:

- élaborer et déployer des politiques intégrées d'inclusion active;
- soutenir les mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi pour une main-d'œuvre diversifiée;
- organiser des actions de sensibilisation et d'engagement afin de lutter contre les discriminations;
- dans les régions ultrapériphériques, contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures de santé et à améliorer les infrastructures existantes, en passant d'un modèle centré sur l'hôpital à davantage de soins de santé ambulatoires, primaires et de proximité.

Concertation nationale pour la construction du Programme opérationnel national FSE+



CONCERTATION NATIONALE

La DGEFP, en tant qu'autorité de gestion, ouvre une concertation nationale sur la programmation 2021-2027 du PON FSE.

Cette concertation vise à permettre :

- d'un part, une correcte prise en compte des attentes des acteurs concernés, qu'ils soient gestionnaires ou bénéficiaires, en termes de dépenses éligibles comme de mesures de simplification de la gestion ;
- d'autre part, une bonne anticipation du contenu du futur PON par ces acteurs.

CONCERTATION NATIONALE



Lancée le 18 juillet 2019 sur le site fse.gouv.fr



Prise en compte des attentes des acteurs et bonne anticipation du contenu du futur PON



Acteurs : autorité publiques, collectivités locales, société civile et partenaires économiques et sociaux



2 questions clefs à destination des acteurs :

- Quels sont les besoins qui n'ont pas été couverts par le PON 2014-2020, et qui mériteraient de l'être par le futur programme ?
- Concernant les 11 « objectifs spécifiques » du FSE+, quelles seraient les priorités à reprendre dans le futur PON en termes d'actions et de publics cibles ?



Remontée des attentes par mail à
concertationfseplus@emploi.gouv.fr

CONCERTATION NATIONALE

Cette concertation nationale autour du FSE+ sera menée en plusieurs phases :

1. La première (jusqu'à fin novembre 2019) vise à **recueillir les contributions de l'ensemble des acteurs** et permettra au Ministère de proposer à la fin de l'année un cadrage général des priorités opérationnelles. Cet appel à contributions est accessible depuis le 15 juillet 2019 sur la page dédiée du site internet du FSE (www.fse.gouv.fr) ou via l'adresse fonctionnelle :

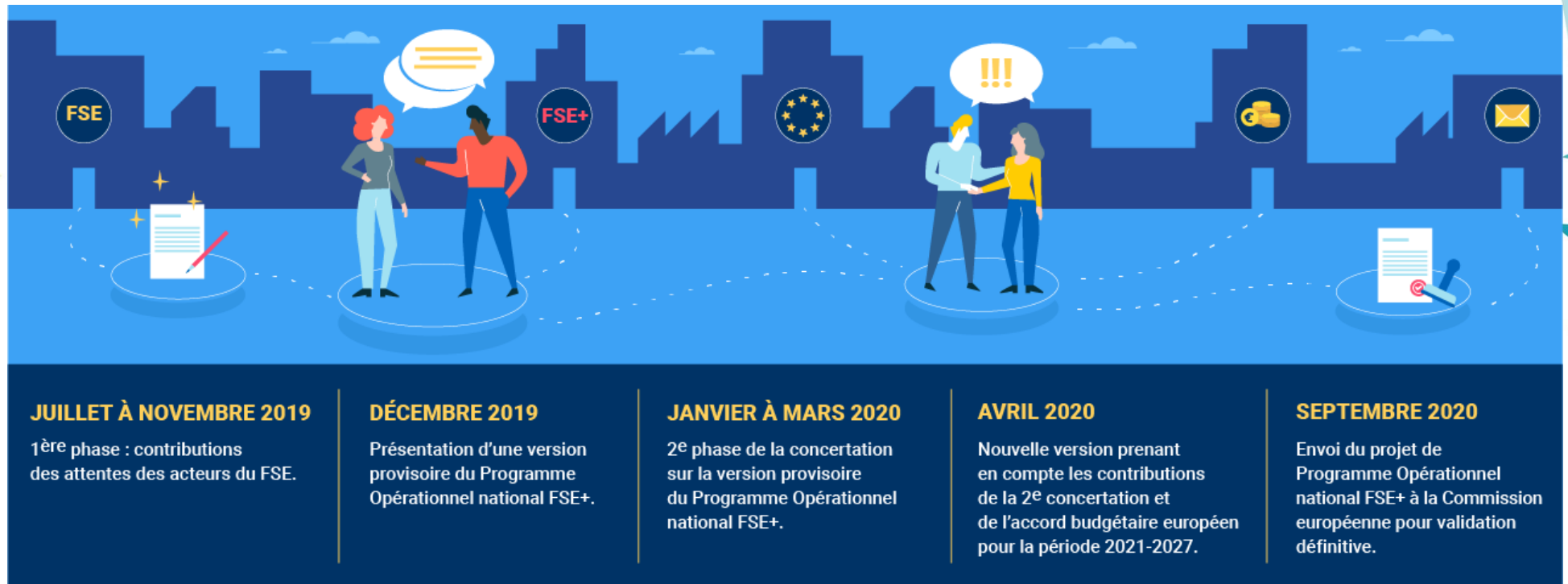
concertationfseplus@emploi.gouv.fr

La deuxième (de décembre 2019 à mars 2020) visera à recueillir les réactions du partenariat au cadrage proposé. Une **conférence nationale de concertation** organisée à la fin du premier trimestre 2020 viendra conclure la phase de concertation publique ;

La consolidation et la finalisation de la rédaction des programmes opérationnels débutera après cette conférence, afin qu'ils puissent être soumis à la validation de la Commission européenne en septembre 2020.

L'objectif des autorités françaises comme de la Commission européenne est d'élaborer les futurs programmes européens en consultant de manière « *utile, transparente et en temps opportun* », les principaux acteurs concernés dans chaque Etat membre.

SYNTHESE AGENDA



CONCERTATION REGIONALE

PAROLE AUX ACTEURS REGIONAUX

CONCERTATION REGIONALE

La Préfète de région a été destinataire d'une demande :

- de contribution tirant les enseignements de son expérience dans la mise en œuvre du FSE sur la période 2014-2020 ;
- des initiatives prises dans le cadre de la concertation régionale ;
- ainsi que sa vision sur la stratégie d'intervention du FSE+ en région.

CONCERTATION REGIONALE

Plutôt que d'élaborer un diagnostic « ex nihilo », nous avons opté pour l'organisation de réunions départementales devant permettre une meilleure :

- information des acteurs régionaux,
- prise en compte de leurs attentes,
- anticipation du contenu du futur PON.

CONCERTATION REGIONALE

Pour participer à cette démarche deux questions structurantes sont à aborder :

Quels sont les besoins qui n'ont pas été couverts par le Programme Opérationnel national 2014-2020, et qui mériteraient de l'être par le futur programme ?
(cf AAP)

Concernant les 11 « objectifs spécifiques » du FSE+, quelles seraient les priorités à reprendre dans le futur PON en termes d'actions et de publics cibles ?

Concertation régionale FSE +

Première question posée aux opérateurs
dans la concertation :

Quels sont les besoins qui n'ont pas été
couverts par le Programme Opérationnel
national 2014-2020, et qui mériteraient
de l'être par le futur programme ?

**Accompagnement des
demandeurs d'emploi et des
inactifs**

*Missions locales, associations,
collectivités, ...*

**Accompagnement à la
création ou reprise d'activité**

*Boutiques de gestion, CAE,
ADIE, ...*

**Axe 1 - Accompagner
vers l'emploi les
demandeurs d'emploi et
les inactifs, soutenir les
mobilités
professionnelles et
développer
l'entrepreneuriat**

**Renforcement et
mutualisation des pratiques
d'accompagnement des
créateurs et des repreneurs**

*Boutiques de gestion, Maisons
de l'emploi*

**Expérimentation de nouveaux
types de services à destination
des demandeurs d'emploi et des
entreprises**

*Missions locales, Maisons de
l'emploi*

**Lutte contre le décrochage
scolaire**

*GIP académique,
Etablissements
d'enseignement privé*

**Formation des conseillers à
de nouveaux services et aux
nouvelles modalités
d'accompagnement**

**Gestion de l'emploi et
des compétences**

*Maisons de l'emploi,
Pôle d'équilibre
territorial rural, OPCO*

**Mobilisation des
entreprises pour
développer l'égalité
salariale et
professionnelle**

Collectivités, ADMR

**Axe 2 - Anticiper
les mutations et
sécuriser les
parcours
professionnels**

Action de soutien à
l'emploi dans les
bassins touchés par les
restructurations

Formation des salariés
licenciés économiques
(CSP)

**Formation des salariés
qui bénéficient le
moins de la formation**

OPCO

Accompagnement des
publics très éloignés de
l'emploi dans le cadre de
parcours intégrés

*SAIE, collectivités, PLIE /
métropoles, associations, ...*

Axe 3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Coordination et
d'animation de l'offre en
faveur de l'insertion et
de l'économie sociale et
solidaire

*Collectivités, PLIE /
métropoles, Maisons de
l'emploi, ...*

Mobilisation des
employeurs et des
entreprises dans les
parcours d'insertion

*Maisons de l'emploi,
collectivités, Missions
locales, ...*

Concertation régionale FSE +

Seconde question posée aux opérateurs dans la concertation :

Concernant les 11 « objectifs spécifiques » du FSE+, quelles seraient les priorités à reprendre dans le futur PON en termes d'actions et de publics cibles ?

1.améliorer l'accès à l'emploi promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale

2.moderniser les institutions et services du marché du travail

3.promouvoir la participation des femmes au marché du travail

4.améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation

5.promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité

6.promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie

7.favoriser l'inclusion active

8.promouvoir l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers et des communautés marginalisées

9.améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité (dont systèmes de protection sociale)

10.promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté

11.lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle

EMPLOI - FORMATION - DECROCHAGE SCOLAIRE - MUTATIONS ECONOMIQUES

PON FSE 2014-2020

1.8.1.1 : Augmenter le nombre de participants DE ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite et les parents étant ou ayant été en congé parental et/ou ayant été bénéficiaires d'un CLCA.

1.8.7.1 : Expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises.

1.8.7.2 : Augmenter le nombre de conseillers formés à de nouveaux services et aux nouvelles modalités d'accompagnement.

1.8.3.2 : Renforcer et mutualiser les pratiques d'accompagnement des créateurs et des repreneurs pour en améliorer la qualité.

1.10.1.1 : Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire.

2.8.5.1 : Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations

2.8.5.2 : Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle

2.8.5.3 : Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation: les moins qualifiés, les femmes et les seniors

2.8.5.4 : Former les salariés licenciés économiques (CSP)

2.8.5.5 : Développer l'emploi, via la gestion des compétences, dans les bassins touchés par les restructurations pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation

« Recommandations Pays » 2021-2027

- Repérage et accompagnement des jeunes NEET et des inactifs
- Amélioration des pratiques de recrutement et luttés contre les discriminations
- Soutien à l'emploi indépendant et l'entrepreneuriat social
- Anticipation de l'évolution des besoins en compétences
- Moderniser les instruments du marché du travail
- Lutte et prévention contre le décrochage scolaire
- Développer compétences et la mobilité des enseignants et des formateurs
- Promotion de l'enseignement et de la formation prof.
- Services d'orientation et de formation continue
- Accès à l'enseignement (Outre-mer notamment)

INCLUSION - INTEGRATION - LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

PON FSE 2014-2020

3.9.1.1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale

3.9.1.2 : Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

3.9.1.3 : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire

« Recommandations Pays » 2021-2027

- Politiques intégrées d'inclusion et d'accompagnement vers l'emploi
- Intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers
- Sensibilisation à la lutte contre les discriminations
- Accès aux soins primaires et de proximité (Outre-mer notamment)